INFORMATION PRESSE

Après les restrictions d'accès progressivement imposées aux véhicules la municipalité de Lyon souhaite désormais bannir le deux roues motorisé de son espace en supprimant la tolérance existante pour le stationnement sur le trottoir de ceux-ci du fait de l'insuffisance du nombre d'emplacements adaptés.

Que se passe-t-il à la mairie de Lyon ? Les mots inscrits sur son fronton ont-ils perdu leurs sens ? Que deviennent la Liberté de circuler, l'Égalité de traitement entre les divers usagers, la Fraternité quand on les encourage à s'opposer ?
Quelle a été notre surprise quand nous avons découvert par de nombreux appels téléphoniques ainsi que par la presse que plus de 600 motos ont été verbalisées pour leur stationnement sur les trottoirs.

Faut-il rappeler que nous étions en discussion avec toutes les municipalités précédentes pour la création de places de stationnement adaptées aux deux roues motorisés (2RM), nombre toujours à ce jour notoirement insuffisant tant vis à vis du nombre d'usagers qu'en proportion par rapport à celui des places attribuées aux automobiles.
Cette insuffisance de places, et le bon sens des élus qui savaient que l'usage du 2RM permettait de désengorger les voiries, avait conduit à accorder aux usagers de 2RM une tolérance dans le stationnement, pour autant bien sûr que celui-ci était fait de manière à ne pas gêner les flux des autres usagers.
Lors d'un premier rendez-vous avec la nouvelle équipe de la Métropole en décembre 2020 elle nous avait indiqué que son souhait était d'avoir des échanges et de consulter l'ensemble des usagers. Force est de constater que cet engagement n'est pas tenu puisque malgré nos relances non seulement nous n'avons pu avoir aucun contact depuis avec les élus mais, en plus, cette décision montre, une fois de plus, que les usagers motorisés, dont les usagers des deux roues motorisés, sont traités comme les parias de notre ville.

Après la volonté manifeste d'interdire l'accès à la ville à tous ceux qui n'ont pas les moyens de changer leur véhicule pour un véhicule électrique il s'agit maintenant d'interdire les deux roues motorisés puisque ceux-ci n'ont pas les moyens de stationner.
La prochaine étape est-elle une interdiction de circuler à tous les moyens de déplacement autres que les vélos et les trottinettes ?

Les citoyens ont-ils encore la liberté de choisir leur mode de déplacement, adapté selon leur destination et leurs contraintes ?
Avons nous encore la liberté d'aller est de venir comme bon nous semble ?
Les élus doivent représenter l'ensemble de la population, est-ce encore le cas quand les décisions sont prises de manière arbitraire et unilatéralement, sans aucune consultation avec les usagers, autres que ceux présents directement dans les instances?
Où est la concertation présente auparavant ?

A défaut de la tolérance de stationnement nous demandons l'équité concernant le stationnement des 2RMs vis à vis des automobiles avant la mise en place de toute nouvelle opération répressive et nous rappelons, comme cela avait été convenu lors des échanges avec les équipes précédentes, qu'il n'est pas envisageable, ni judicieux d'ailleurs, pour un 2RM d'utiliser les places de stationnement dédiées aux automobiles. Nous sommes prêts à le démontrer à la municipalité une fois de plus si nécessaire.

Dans l'attente d'une réunion avec la municipalité sous les plus brefs délais, nous demandons à l'ensemble des usagers de rester mobilisé afin que l'accès à la ville puisse continuer à se faire pour tous en refusant l'opposition 2RM/automobiliste souhaitée par la municipalité.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MOTARDS EN COLÈRE
ANTENNE DU RHÔNE
19 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon – Tél. : 07.70.61.89.75
ffmc69@ffmc.fr - www.ffmc69.org

Mouvement FFMC :
La FFMC est membre de la